



Tel : 78 64 10 41 / 43 51 39 41 / 07 19 89 98 / 08 38 04 86 / E-mail : [info@plateforme-spci.com](mailto:info@plateforme-spci.com)  
01 BP 162 Abidjan 01 / II Plateaux carrefour AGBAN, immeuble EKPAN 3e étage  
Récépissé N°192/DAA/DAJC/2015

## DECLARATION DE LA PLATEFORME NATIONALE RELATIVE A LA LIBERALISATION DU PAIEMENT DE LA CARTE UNIQUE ET INTELLIGENTE

Le mercredi 12 décembre 2018, une séance de travail s'est tenue entre une délégation de la Plateforme Nationale, conduite par le Docteur Atte Boka ,1<sup>er</sup> vice-président, et le conseil d'administration de la MUGEFCI. Au cours de cette rencontre qui fait suite à un courrier d'interpellation de la plateforme nationale, le président du conseil d'administration a fait les annonces suivantes :

- 1) Le paiement de la carte intelligente n'est plus obligatoire pour bénéficier des prestations de la MUGEFCI.
- 2) Les deux cartes cohabiteront, si la carte intelligente entre un jour en vigueur.
- 3) Un caller Center avec un numéro vert sera installé pour permettre aux fonctionnaires de dénoncer tous les cas de harcèlement constatés ou subis.

Pour la plateforme nationale le fait de faire cohabiter les deux [cartes](#) va diviser, catégoriser et hiérarchiser les fonctionnaires sur des bases injustes, [violant ainsi deux principes sacro saints de la mutualité que sont la solidarité et l'égalité. Une telle mesure fait donc](#) courir de gros risques à la MUGEFCI.

En conséquence de ce qui précède,

La Plateforme Nationale, tout en félicitant le conseil d'administration et son président pour ces premiers pas sur le chemin du réalisme :

- 1) L'encourage à aller plus loin en abandonnant son projet de carte intelligente à défaut de la financer,
- 2) L'invite à réconcilier la MUGEFCI avec les fonctionnaires par la prise de mesures qui rassurent et qui rassemblent,
- 3) Félicite les fonctionnaires pour cette première victoire et les invite à maintenir le cap de la résistance jusqu'à ce que ce conseil d'administration revienne au respect strict des principes fondamentaux de la mutualité.

Fait à Abidjan le vendredi 14 décembre 2018

**POUR LA PLATE FORME NATIONALE  
LE PRESIDENT**

**PLATE FORME NATIONALE**  
des Organisations Professionnelles  
du Secteur Public de Côte d'Ivoire  
Le Président

**Théodore GNAGNA ZADI**



**PLATEFORME NATIONALE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DU SECTEUR PUBLIC  
DE CÔTE D'IVOIRE**

*Membre du RESEAU SYNDICAL INTERNATIONAL DE SOLIDARITÉ ET DE LUTTES*



**Tel : 78 64 10 41 / 43 51 39 41 / 07 19 89 98 / 08 38 04 86 / E-mail : [info@plateforme-spci.com](mailto:info@plateforme-spci.com)  
01 BP 162 Abidjan 01 / II Plateaux carrefour AGBAN, immeuble EKPAN 3e étage  
Récépissé N°192/DAA/DAJC/2015**



**PLATEFORME NATIONALE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DU SECTEUR PUBLIC  
DE CÔTE D'IVOIRE**

*Membre du RESEAU SYNDICAL INTERNATIONAL DE SOLIDARITÉ ET DE LUTTES*



**Tel : 78 64 10 41 / 43 51 39 41 / 07 19 89 98 / 08 38 04 86 / E-mail : [info@plateforme-spci.com](mailto:info@plateforme-spci.com)  
01 BP 162 Abidjan 01 / II Plateaux carrefour AGBAN, immeuble EKPAN 3e étage  
Récépissé N°192/DAA/DAJC/2015**